



ABONNEMENTS: Trimestre 4 fr. 50, Six mois 8 fr., Un an 15 fr. Rédaction et Administration: ROUBAIX, 149, Rue Saint-Jean, 149, ROUBAIX. Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal.

Le CONGRES NATIONAL des MINES à ALAIS

Quatrième journée. — Séances tumultueuses. — Ajournement de la grève générale

LE SUCRE POUR TOUS

Laborde autant qu'odeux système des primes à l'exportation des sucres a été... Les nations qui avaient employé cet odieux moyen de combat pour la conquête du marché sont enfin lassées de leurs victoires à la Pyrrhus. La conférence de Bruxelles édicte le désarmement économique. La lutte, certes, continuera entre les producteurs des divers pays, mais ce n'est plus la masse des consommateurs qui en fera les frais.

Dans quelle mesure les consommateurs français peuvent-ils être appelés à profiter de la suppression des bonis de fabrication et des primes d'exportation? Quel régime fiscal, les consommateurs ont-ils le droit de réclamer? Les droits nationaux et étrangers qui devraient être dégressifs les uns par rapport aux autres...

En effet, actuellement, au 26 francs par quintal, coût de la fabrication, s'ajoutent une dizaine de francs prélevés par la raffinerie et divers intermédiaires, ce qui joint aux 63 francs de droits, établit le quintal à environ 100 francs.

Vous voyez tout de suite ce qu'empêchent les raffineurs et les fabricants de sucre : 470 millions de kilos à 0 fr. 64 rapporteraient au fisc 300 millions environ. Comme il n'en tire que cent quatre-vingt-dix millions, c'est donc un caducet de cent dix millions qui est fait à ces messieurs par les contribuables.

Or, il y a en France 161,000 mineurs et si, de ce chiffre, on déduit les 104,000 dont les représentants votent contre la grève générale, il ne reste plus que 57,000 mineurs pour la grève générale.

Quant aux ouvriers de sucreries, écoutez ce que dit M. Yves Guyot, dans le congrès agricole tenu à Valenciennes le 18 et 19 mars 1901. Il y avait en 1884, 43,886 hommes employés dans les fabriques de sucre. En 1890, il n'y a plus que 42,842 hommes, 3476 femmes, 2,382 enfants. Leur salaire, en 1884, de 3 fr. 50 pour les hommes, de 1 fr. 92 pour les femmes, de 1 fr. 73 pour les enfants; en 1890, il n'est plus que de 1 fr. 81, 81 centimes, 1 fr. 50 pour les hommes, 1 fr. 40 pour les femmes, 1 fr. 20 pour les enfants. Il s'est élevé sur ce point à 2 fr. 00 pour les hommes.

En 1884, 57,175 travailleurs à l'usine donnaient à l'Etat un employé qui coûtait 42,727 francs. Soit 8,000 de moins. En comptant à 150 millions la campagne sucrière, le Trésor qui a été distribué en 1884, 29 millions de francs, et en 1900, un peu moins de 19 millions. Donc, en 1884, avant les primes et les bonis, l'ouvrier touchait en moyenne 511 francs pour sa campagne; l'année dernière il n'a pas atteint 300 francs.

Je répondez de plus qu'en 1882, c'est-à-dire, deux ans après la réduction du droit de 73 francs à 40 francs, notre consommation intérieure a passé de 290,000 tonnes à 404,000 soit une augmentation de 40 %.

Objectera-t-on que passer de 470,000 tonnes à 775, c'est augmenter de près de 70 %? Je le sais. Mais je sais aussi que nous produisons 1,100,000 tonnes et qu'il faut songer à notre exportation. Tirons donc nos 190 millions du budget, non de 470,000, ni même de 775,000 tonnes, mais comme nous y contraindrait la conférence de Bruxelles le total de notre production cela nous donne un droit de 17 centimes 1/2 par kilo, qui, ajoutés aux 36 centimes payés à la fabrication et à la raffinerie, nous permettra de donner notre sucre à tous, Français et Anglais, au prix de 53 centimes 1/2 le kilo.

Et ainsi, sans primes, se trouvera résolu le triple problème de la production, de la consommation et de l'exportation.

LA POLITIQUE MAJORITÉ FICTIVE

Les dernières nouvelles d'Alais nous apprennent que le Congrès National des Mines est revenu sur son vote tendant à la grève générale immédiate.

Or, il y a en France 161,000 mineurs et si, de ce chiffre, on déduit les 104,000 dont les représentants votent contre la grève générale, il ne reste plus que 57,000 mineurs pour la grève générale.

C'est donc au-devant d'un inévitable désastre que courrait la Fédération Nationale des Mineurs.

Or, tel n'est pas le cas. C'est donc au-devant d'un inévitable désastre que courrait la Fédération Nationale des Mineurs.

Or, tel n'est pas le cas. C'est donc au-devant d'un inévitable désastre que courrait la Fédération Nationale des Mineurs.

Or, tel n'est pas le cas. C'est donc au-devant d'un inévitable désastre que courrait la Fédération Nationale des Mineurs.

Or, tel n'est pas le cas. C'est donc au-devant d'un inévitable désastre que courrait la Fédération Nationale des Mineurs.

industrie du pétrole n'est plus depuis longtemps soumise à cette loi de la concurrence qui tient si fort au cœur des défenseurs de l'ordre économique actuel. Elle est entre les mains d'un petit nombre d'individus qui ont réglementé la production et le prix de vente et se sont ainsi constitués un monopole de fait, au détriment des consommateurs.

Devait-on transformer ce monopole de fait au profit de particuliers en monopole de droit au profit de tous? Telle était la question.

Nous voulons croire que la Chambre ne s'est déterminée que par des raisons tirées des circonstances. Préoccupée avant tout de terminer le vote du budget, elle a écarté cette discussion pour ne pas provoquer de nouveaux retards.

Mais la question reste posée : il faudra y revenir.

Paroles Papales

L'anniversaire du couronnement de Léon XIII vient de fournir à tout ce que la France compte de frouards intris et de cléricaux notables l'occasion d'aller déposer aux pieds d'un Italien leurs hommages de bons Français nationalistes.

Le vieux Pecci a, parait-il, fait à la bande un accueil particulièrement distingué. Il s'est même, au moment de la présentation par l'archevêque de Richard d'un fort lot de courus du diocèse de Paris, fondé d'une petite allocution dont les passages suivants ont provoqué dans l'auditoire un enthousiasme délirant.

« Tous les curés de Paris, ici présents, pourront à dit Léon XIII, donner une fois la bénédiction apostolique à leurs paroissiens. Quand ils le donneront, ils diront un mot pour l'union et la concorde. Il faut que tous les catholiques soient unis pour délivrer la France. Il faut que cette chère France soit délivrée. »

« Travaillez à nous débarrasser du joug de la franc-maçonnerie. La bénédiction du pape et la parole des curés réussiront à obtenir ce résultat, qui est le vœu le plus ardent de notre cœur. »

« Travaillez à nous débarrasser du joug de la franc-maçonnerie. La bénédiction du pape et la parole des curés réussiront à obtenir ce résultat, qui est le vœu le plus ardent de notre cœur. »

« Travaillez à nous débarrasser du joug de la franc-maçonnerie. La bénédiction du pape et la parole des curés réussiront à obtenir ce résultat, qui est le vœu le plus ardent de notre cœur. »

« Travaillez à nous débarrasser du joug de la franc-maçonnerie. La bénédiction du pape et la parole des curés réussiront à obtenir ce résultat, qui est le vœu le plus ardent de notre cœur. »

LES DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN Paris, 7 mars. — La séance s'ouvre à neuf heures, sous la présidence de M. AYNAUD.

La Contribution personnelle mobilière L'ordre du jour appelle la discussion des amendements relatifs à la contribution personnelle mobilière.

M. CHAUVIN développe un amendement tendant à dégrever dans certaines conditions les contribuables dont les cotes mobilières ont été augmentées par l'application de l'article 3 de la loi du 10 juillet 1901.

M. BERTEAUX. — Cela donne bien raison aux partisans de l'impôt sur le revenu.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

vernement saurait sauvegarder les intérêts français s'ils étaient menacés, il aura dit tout ce qu'il faut dire à la Chambre.

M. DENIS GUILBERT se félicite d'avoir amené le ministre à faire une déclaration importante.

M. RIBOT monte à la tribune pour adresser une question aux ministres des finances et des affaires étrangères.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

tera-t-on? (Très bien, très bien.) La motion additionnelle de M. Chauvin est adoptée par 342 voix contre 214.

L'AMENDEMENT SARRIEN M. SARRIEN monte à la tribune. L'orateur dit que le but de son amendement est de donner aux Conseils généraux et aux municipalités la faculté d'affecter l'excédent de leurs ressources au dégrèvement des contribuables.

M. RIBOT monte à la tribune pour adresser une question aux ministres des finances et des affaires étrangères.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

M. SARRIEN. — On ne peut pas nous accuser, M. le Président, de nous être opposés au projet de résolution, d'abandonner notre idée de l'impôt sur le revenu.

M. GAUTHIER DE CLAGNY développe un amendement tendant à dégrever tous les contribuables dont le revenu est inférieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente.

M. ROUVIER. — La Chambre, dit-il, se trouve en présence de faits. Les conseils généraux ont aggravé le mal.

LE MONOPOLE DES PÉTROLES

La Chambre a écarté jeudi le monopole des pétroles en votant la disjonction proposée par le ministre des finances.